



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 5 juin 2023 à 19h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0506-175

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0506-176

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2023

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté.

ADOPTÉ

2023-0506-177

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1, d'un total de 14 743,98 \$, et du lot 2 d'un total de 87 280,28 \$, tous deux du 1^{er} juin 2023 pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3, d'un total de 133 625,16 \$, et du lot 4 d'un total de 264 591,14 \$, tous deux du 1^{er} juin 2023, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0506-178

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2023.

ADOPTÉ

2023-0506-179

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle. N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-181

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ
DES RELATIONS DE TRAVAIL**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de nommer deux représentants de l'employeur au comité des relations de travail :

- Claude Laporte
- Pierre Rondeau

ADOPTÉ

2023-0506-182

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU
CANCER POUR 2023**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale pour 2023.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2023-0506-183

**SOUSSIONS SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE ET
L'ENTRETIEN D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR POUR 5 ANS**

Le Conseil prend connaissance de la soumission sur invitation relative à la fourniture et à l'entretien d'un photocopieur couleur pour le centre administratif pendant 5 ans. Seulement un soumissionnaire parmi les trois invités a soumis un prix.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
GDY Xerox	35 998,67 \$

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de la compagnie suivante : GDY Xerox, au prix forfaitaire de 35 998,67 \$ pour 5 ans incluant les taxes, laquelle soumission est conforme et la seule déposée ;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de location.

ADOPTÉ

2023-0506-184

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que Claude Laporte agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

DÉMISSION D'UNE ACCOMPAGNATRICE DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE l'accompagnatrice de camp de jour Sara Ioannoni a envoyé une lettre de démission le 10 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de madame Sara Ioannoni au poste d'accompagnatrice du camp de jour, en vigueur le 10 mai 2023.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-186

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 165.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des personnes engagées par le directeur général pour le mois de mai 2023.

MAINTIEN DU POSTE À 30 HEURES PAR SEMAINE POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la résolution 2023-0901-014 autorise le directeur des travaux publics à se prévaloir d'un horaire de 30 heures par semaine sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE cette entente devait être réévaluée le 1^{er} mai 2023 ;

ATTENDU QUE la qualité des services aux citoyens est demeurée la même durant cette période d'essai ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de permettre au directeur des travaux publics de conserver son horaire de 30 heures par semaine.

ADOPTÉ

2023-0506-187

REDDITION DE COMPTES DU TOURNOI DE HOCKEY 2023 ET PAIEMENT DES PROFITS À L'ORGANISME

ATTENDU QUE la Municipalité a enregistré des revenus en rapport avec le tournoi de hockey 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a engendré des dépenses en rapport avec le tournoi de hockey 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente pour que les profits de l'activité soient remis au Club BMX de Crabtree.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les profits d'un montant de 4 057,60 \$ soient remis à l'organisme Club BMX de Crabtree ;

D'autoriser la greffière-trésorière adjointe à procéder au paiement.

ADOPTÉ

2023-0506-188

DÉMISSION D'UN SURVEILLANT DE GYMNASE

ATTENDU QUE le surveillant de gymnase Thomas Rivest a envoyé un message texte de démission le 23 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Thomas Rivest au poste de surveillant de gymnase, en vigueur le 31 mai 2023.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

RÉVISION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « PROPOSITION DE RÉVISION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2023 » ;

ATTENDU QUE ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois ;

ATTENDU QUE chaque fonctionnaire municipal a été rencontré individuellement ;

ATTENDU QUE le conseil veut s'adapter au marché de l'emploi et assurer la continuité des services aux citoyens en conservant une stabilité au niveau des ressources humaines ;

ATTENDU QU'une analyse comparative a été réalisée par le directeur général et les élus responsables de la commission des ressources humaines en fonction des données suivantes :

- Enquête sur la rémunération des employés de l'administration municipale 2022 (FQM) ;
- Rapport d'analyse comparative de la rémunération globale (7 juillet 2022) d'ALLIANCE RESSOURCES HUMAINES, service de consultation ;
- Rapport de la rémunération 2022 des cadres municipaux du CARREFOUR CAPITAL HUMAIN (UMQ) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les échelles salariales mises en place en 2008 et révisées de façon ponctuelle selon les circonstances ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les échelons attribués pour les adapter au salaire attribué à chacun des fonctionnaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les titres d'emploi de greffière-trésorière pour directrice des finances et greffière-trésorière adjointe ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le poste de cadre du *responsable de la station de purification d'eau potable* en le modifiant pour *surintendant au traitement des eaux* ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution R 016-2007 qui fixait le salaire de l'employé spécialisé à temps partiel à la station de purification d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la proposition de révision de la politique salariale 2023 présentée par la Commission des ressources humaines ;

D'abroger la résolution R 016-2007 ;

QUE la nouvelle politique salariale entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

SOUSSIONS SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX SUR LE RUISSEAU MAURICE-GRANGER

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation relatives
aux travaux sur le ruisseau Maurice-Granger :

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Excavation Chartier inc.	17 788,07 \$
Alide Bergeron et Fils	41 269,13 \$
Infraplus inc.	49 992,55 \$
Généreux Construction inc.	65 281,94 \$

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les
conseillers de retenir la soumission de la compagnie *Excavation Chartier
inc.*, au prix de 17 788,07 \$ incluant les taxes, laquelle soumission est la
plus basse conforme.

ADOPTÉ

2023-0506-191

AUTORISATION DE BRANCHEMENT TEMPORAIRE À L'AQUEDUC ET DE FACTURATION EXCEPTIONNELLE DU 209, CHEMIN BEAUSÉJOUR

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés au 209 chemin
Beauséjour pour que le puits soit fonctionnel dans les meilleurs délais ;

ATTENDU QUE de grandes quantités d'eau sont requises pour réparer le
puits ;

ATTENDU QUE la propriétaire de la résidence a payé pour l'installation
d'un raccordement temporaire en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et
unanimement résolu par les conseillers d'autoriser exceptionnellement le
branchement temporaire du 209, chemin Beauséjour au réseau
d'aqueduc ;

D'autoriser la greffière-trésorière adjointe à facturer une taxe
exceptionnelle pour l'eau au 209, chemin Beauséjour en 2023 ;

QUE la Municipalité ne pourra pas renouveler cette permission en 2024.

ADOPTÉ

2023-0506-192

CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a proposé de
renouveler le contrat 8806-23-4902 pour le déglacage et le déneigement d'un
tronçon de route de 6,771 km par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le contrat de service pour le déneigement et déglacage des
infrastructures routières (dossier no. 8806-23-4902) a été présenté au
conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et
unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des
travaux publics à prendre entente avec le ministère des Transports du
Québec pour finaliser le contrat de service ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de 60 000 \$.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-194

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose au conseil municipal de la Municipalité de Crabtree, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022.

SOUSSIONS POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE

ATTENDU QUE la Municipalité a pour projet de faire la mise niveau de la prise d'eau brute (23-050-00-444) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) ;

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives à la mise à niveau de la prise d'eau brute.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Pronex Excavation Inc.	1 586 269,89 \$
Généreux Construction inc.	2 038 742,25 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	2 365 000,00 \$

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Pronex Excavation Inc. pour la somme totale de 1 586 269,89 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse ;

QUE le projet soit financé par le règlement d'emprunt 2023-409 ;

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à signer au nom de la Municipalité tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-0506-195

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉ

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique d'installation de dos d'âne allongé pour y modifier les conditions relatives à l'acceptation de la demande ainsi qu'aux signatures nécessaires à la demande.

ADOPTÉ

2023-0506-196

CRABTREE MUNICIPALITÉ AMIE DES MONARQUES

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens ;

ATTENDU QUE depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord et que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction ;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-197

ATTENDU QUE le guide des meilleures pratiques pour les dirigeants municipaux intitulé « La conservation du papillon monarque en milieu urbain au Canada », conçu par Garden For Wildlife et la Fondation David Suzuki, présente 24 mesures permettant de passer à l'action, notamment la publication d'une déclaration au conseil municipal, lancer une campagne de communication pour les citoyens, réviser les programmes de tonte de pelouse dans les parcs et espaces publics et organiser une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes indigènes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort ;

QUE le maire, au nom de la Municipalité de Crabtree, signe l'engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

ADOPTÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1040, CHEMIN BEAUDOIN À CRABTREE

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1040 chemin Beaudoin, lequel immeuble est situé dans la zone A-9.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mai 2023, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure qui a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 5,48 m. sur 9,14 m. dans la cour avant, tout en respectant une marge avant minimale de 6 m., la marge minimale latérale de 1 m., avec les conditions suivantes :

- Conserver la haie pour préserver l'intimité du voisin.
- Ne pas installer d'ouverture sur le côté du bâtiment accessoire qui donne sur la ligne latérale.

ADOPTÉ

2023-0506-198

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 916, CHEMIN ARCHAMBAULT À CRABTREE

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 916, chemin Archambault, lequel immeuble est situé dans la zone A-15.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mai 2023, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 916, chemin Archambault afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 4,87 m. sur 6 m. dans la cour avant, tout en respectant une marge avant minimale de 6 m. et une marge minimale latérale de 1 m., avec la condition suivante :

- Le demandeur doit installer une fenêtre sur la façade du bâtiment accessoire qui donne sur le chemin Archambault, pour conserver un aspect esthétique.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 127 À 131, 8E RUE À CRABTREE

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 127 à 131, 8^e Rue, lequel immeuble est situé dans la zone M-2.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mai 2023, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure qui a pour effet de permettre la subdivision du lot 4 738 015 pour créer deux nouveaux lots. Le lot projeté avec le bâtiment résidentiel existant va avoir une largeur sur rue de 17,24 m. au lieu de 18 m. Le lot projeté sans bâtiment résidentiel va avoir une largeur sur rue de 15,98 m. au lieu de 18 m., avec les conditions suivantes :

- Le demandeur doit conserver la haie en marge arrière ;
- La majorité des arbres qui longent la 4^e Avenue doivent être conservés ;
- Le côté du bâtiment projeté qui longe la 4^e Avenue doit être aménagé comme une façade et doit contenir un minimum de 50 % de maçonnerie.

ADOPTÉ

2023-0506-200

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 95, 9E AVENUE À CRABTREE

Le conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 95, 9^e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Rc-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 17 mai 2023, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 95, 9^e Avenue, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 3 m. sur 6 m. dans la cour avant du bâtiment principal avec un empiètement sur la marge avant de 2,8 m. sur une longueur de 6 m.

ADOPTÉ

2023-0506-201

AUTORISATION DE FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA 6^E RUE POUR LE TRANSFORMER EN RUE PIÉTONNIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la fermeture à la circulation d'un tronçon de la 6^e Rue, entre le débarcadère de l'école et le stationnement municipal, sur une distance d'environ 50 mètres;

QUE ce projet débute le 26 juin et se poursuive jusqu'au 1^{er} septembre 2023 ;

ADOPTÉ

2023-0506-202

TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir couvrir les frais d'exploitation de l'aréna pour assurer la pérennité de cette infrastructure, incluant les frais de règlements d'emprunt, et en conserver sa compétitivité ;

ATTENDU QUE pour assumer les coûts relatifs à l'aréna, la Municipalité doit hausser ses tarifs pour la saison 2023-2024 ;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

DE hausser les frais de location pour la saison 2023/2024 ainsi :

- **Tarif régulier** 270 \$ / heure
 - Lundi au mercredi de 16h à 22h
 - Jeudi et vendredi de 16h à minuit
 - Samedi et dimanche de 8h à minuit

- **Tarif de jour et de fin de soirée** 215 \$ / heure
 - Lundi au vendredi de 8h à 16h
 - Lundi au mercredi après 22h00

- **Tarif sport/ études** 180 \$ / heure
(de jour, du lundi au vendredi)

- **Autres services**
 - Location d'une case 200 \$ / année

ADOPTÉ

2023-0506-203

ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT MUNICIPAL EN COLLABORATION AVEC AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE POUR LE DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de l'organisme *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière* pour la tenue d'un défi Pierre Lavoie à Crabtree ;

ATTENDU QUE cette activité se tiendrait le 14 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE cette activité se veut une occasion de faire participer tous les citoyens de la municipalité,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière*, en partenariat avec la Municipalité, à tenir le défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

2023-0506-204

MANDAT À AUBIN PÉLISSIER POUR LE RECONDITIONNEMENT D'UN COMPRESSEUR

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service 27136 de *Aubin Pélissier*, soumise par Janick Couture le 5 mai 2023, au prix de 32 910,26 \$ taxes incluses pour le reconditionnement du compresseur A Mycom 8WJ.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-701-30-525-00.

ADOPTÉ

2023-0506-205

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE — RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE) ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers ;

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

DE confirmer que Sylvie Frigon, conseillère et Shanie Déziel, directrice des loisirs soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Crabtree à mettre en place, dans un délai de trois ans, les trois engagements figurant au dit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la Municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants* ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer notre appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et diffuser l'état d'avancement de nos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape ;

QUE le maire soit autorisé à signer la lettre d'intentions.

ADOPTÉ

RATIFICATION DE SIGNATURE AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du document contexte et explications et qu'il en comprend les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au (450) 754-3434 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier le consentement de signature pour l'implantation du 3-1-1 à la municipalité de Sainte-Élisabeth.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0506-208

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS POUR L'ACHAT DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la résolution 2023-0105-172 autorise le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat de l'église ;

ATTENDU QUE d'autres documents doivent être signés pour l'officialisation de l'achat du bâtiment ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette transaction ;


EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, ainsi que le directeur général, monsieur Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'achat de l'église.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 02.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

